Avis Public >7130778

outremont Montréal ∰

d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 février 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-341** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78) et le Règlement sur les prohibitions et nuisances (1063) et abrogeant le Règlement sur les services de collectes (AO-278)* ».

L'objet dudit règlement est d'abroger ce qui reste du *Règlement sur les services de collecte* (AO-278) et d'intégrer certaines dispositions de ce règlement dans le *Règlement sur la propreté* (AO-78) et le *Règlement*

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 16 février 2017

Me Julie Desiardins, avocate



Me Julie Desjardins, avocate Secrétaire substitut de l'arrondissement

concernant les prohibitions et nuisances (1063).